

Échelle 1:5 000

Prescrite le : 17/09/2010 **Arrêtée le :** 04/07/2010 **Approuvée le :** 25/04/2012

Élaboration du PLU : 05/06/2019 **Modification du droit commun n°1 :** 27/06/2023

Modification simplifiée n°1 : 16/12/2021 **Modification simplifiée n°2 :** 27/06/2023

Révision n°1 du PLU : 27/09/2022 **Révision n°2 du PLU :** 20/11/2023

Sageo local 2 rue Alan Bonnard / 55 321 02071 - 55300 Concarneau / 02 98 76 56 56
Agence Bretagne Gironde du Sud-Ouest / 02 90 00 00 07 / 02 90 00 00 07
Site : concarneau-pci.fr / www.concarneau-pci.fr

1Auhb : correspond aux secteurs destinés à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (commerces, services, ...).

1AUI : correspond à l'extension de la ZA de Kermao - Kerouel et de la ZA des Pins, qui est identifiée en ZACOM (Zones d'Aménagement Commercial).

- Urbanisation à long terme :

2Auh : correspond aux secteurs destinés à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (commerces, services, ...).

2AUI : correspond aux secteurs destinés aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de services.

Nip : correspond au secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) de la zone artisanale de Grignallou, liée à la mer.

Nt : correspond au secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) qui couvre les aires naturelles de camping de Trévignon, le camping du Suroît à Kersidan et une partie du CCAS La Pinède.

Ns : correspond aux espaces littoraux terrestres ou maritimes à préserver en application de l'article L.121-23 du code de l'urbanisme (Espaces Remarquables à titre de la loi Littoral).

Nszh : correspond aux zones humides situées en espaces remarquables.

Nmo : correspond aux zones de mouillages autorisés sur le Domaine Public.

constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques : risque de submersion marine

TITRE DE L'ARTICLE L.151-36 DU CODE DE L'URBANISME

Zone d'alea 'fort'

Zone d'alea 'moyen'

Zone d'alea 'faible au changement climatique'

Liaison douce existante à conserver en site propre

Liaison douce à créer en site propre

Liaison douce à créer en site partagé

Emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
ER01	Mise en valeur du marbré	Commune	999
ER02	Aire de développement	Commune	4 799
ER03	Amenagement de carrefour	Commune	1 130
ER04	Liaison douce	Commune	160
ER05	Liaison douce	Commune	813
ER06	Rectification de voirie	Commune	125
ER07	Liaison douce	Commune	936
ER08	Liaison douce	Commune	2 434
ER09	Mise en valeur du marbré de Kerangalou et acote	Commune	2 446
ER10	Mise en valeur de la Table des Sacrifices (roche)	Commune	3 198
ER11	Voie verte cyclable et piéton	Commune	3 359
ER12	Voie d'accès	Commune	751
ER13	Aire naturelle de stationnement	Commune	1 249
ER14	Aire naturelle de stationnement	Commune	4 326
ER15	Mise en valeur de la motte castrale de Grignallou	Commune	1 530
ER16	Mise en valeur du dolmen de Kermadon (MH)	Commune	2 891
ER17	Liaison douce	Commune	1 323
ER18	Aire naturelle de stationnement	Commune	9 488
ER19	Elargissement de voirie	Commune	877
ER20	Aire naturelle de stationnement	Commune	2 533
ER21	Amenagement et protection de l'espace dunaire	Commune	50 928
ER22	Elargissement de voirie	Commune	91
ER23	Liaison douce	Commune	980
ER24	Liaison douce	Commune	665
ER25	Mise en valeur de la chapelle Sainte-Elisabeth	Commune	2 807
ER26	Liaison douce	Commune	1 862
ER27	Mise en valeur de la chapelle et de la fontaine Notre-Dame de Kervin	Commune	3 148
ER28	Accès à la chapelle et de la fontaine Notre-Dame de Kervin	Commune	468
ER29	Liaison douce	Commune	522
ER30	Mise en valeur de la Tête de l'Éléphant (roche)	Commune	7 167
ER31	Mise en valeur de la motte castrale du Castel	Commune	2 136
ER32	Mise en valeur des fondations de la forteresse de Kergunat	Commune	4 613
ER33	Voie de contournement	CCAS	66 127
ER34	Voie verte cyclable et piéton	Commune	2 528
ER35	Voie de desserte	Commune	1 041
ER36	Nouveau réservoir d'eau potable	SIE Pont Aven	547
ER37	Mise en valeur de la « Roche aux Chânes »	Commune	494
ER38	Elargissement voirie	Commune	142
ER39	Création d'un accès	Commune	612
ER40	Liaison douce	Commune	1 146
ER41	Création d'un accès	Commune	421
ER42	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	1 680
ER43	Renforcement du réseau d'eau pluviale	Commune	482
ER44	Renforcement du réseau d'eau pluviale	Commune	378
ER45	Voie de desserte	Commune	466
ER46	Liaison douce	Commune	125
ER47	Liaison douce	Commune	560
ER48	Mise en valeur des chaos granitiques	Commune	16 882
ER49	Elargissement de voirie	Commune	1 210
ER50	Ouvrage d'arrimage de la passerelle vélos-piétons	Commune	97
ER51	Création d'acces	Commune	530
ER52	Liaison douce	Commune	849
ER53	Amenagement de carrefour	Commune	443
ER54	Liaison douce	Commune	524